



# VIGILANCE & ACTION

*"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".  
"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".*

bulletin de liaison du MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTE (M.I.L.)  
N° 45 JUIN 1991

ISSN 0989-3237

## CHOMAGE ET IMMIGRATION

(première partie)  
par Jean MOTTIN  
Conseiller d'Etat honoraire

L'immigration a-t-elle été et est-elle créatrice de chômage en France ? La réponse à cette question divise profondément les français. Nos compatriotes n'ont pas été sans observer qu'il n'y avait pratiquement pas de chômeurs, en France, encore en 1962. Et que, par la suite, deux phénomènes, l'un démographique, l'autre d'ordre social et économique ont évolué parallèlement: des arrivées massives et progressives d'immigrés en France - et l'apparition, puis l'augmentation sans cesse accrue du chômage.

Comment ne pas conclure de cette concordance que ces arrivées massives sont à l'origine du chômage ?

C'est ce qu'a jugé, à l'époque, le gouvernement Giscard d'Estaing, presque dès son entrée en fonction. Et il n'a pas cessé d'estimer que telle est bien la vérité. En voici la preuve, si besoin est :

- Le 3 juillet 1974, devant la montée du chômage, le gouvernement met fin à toute entrée nouvelle de main d'oeuvre étrangère.

- Par voie de circulaires (ce qui fut son erreur), il réglemente de façon de plus en plus restrictive les possibilités d'immigration, suspend provisoirement l'immigration des travailleurs immigrés et de leur familles, institue enfin un régime d'aide au retour. Ces mesures sont annulées par le Conseil d'Etat comme prises selon des formes irrégulières. Il en est de même d'un décret qui s'inspire des mêmes décisions (*Décret du 10 novembre 1977 qui suspend provisoirement le droit au regroupement et au séjour familial des immigrés, institué un an plus tôt par le décret du 24 avril 1976. La décision du Conseil d'Etat est du 8 décembre 1978. GISTI et autres.*) Seule une loi pouvait prendre de telles dispositions.

- Deux autres mesures interviennent pour mettre un frein à l'immigration et amorcer sa régression :

1 - Une nouvelle forme d'aide au retour (le million Stoléro) qui permet le départ de près de 90.000 immigrés ;

2 - Les accords François Poncet-Chadli, d'octobre 1980, qui organisent le retour de 35.000 travailleurs

algériens par an, pendant 3 ans, avec leurs familles. Soit au total, de 300.000 à 500.000 personnes, dont 105.000 travailleurs.

L'ensemble de ces dispositions établit que le gouvernement Giscard d'Estaing a bien considéré que l'immigration était, au moins pour partie, responsable du chômage.

Arrive le gouvernement socialiste, en 1981. Il prend sur le problème de l'immigration, et à l'égard de ces incidences sur le chômage, une position diamétralement opposée.

D'abord, il met fin à l'aide au retour et invite ceux qui ont quitté la France avec le "million Stoléro" à revenir ; ce qu'ils font, pour la plupart, sans jamais avoir à reverser la somme qu'ils avaient reçue. Estimant, sans doute, qu'il n'y a pas trop d'immigrés en France, le nouveau gouvernement renonce à l'application des accords François Poncet-Chadli et régularise la situation de 131.000 immigrés clandestins.

Pour qu'aucun doute ne subsiste sur ses intentions, le Président Mitterrand proclame qu'"en France, les immigrés sont chez eux. Ils ne partiront que s'ils le veulent et quand ils le voudront". A toutes occasions, le Président et ses ministres affirment que l'arrivée des immigrés est sans incidence sur le chômage des français. A entendre le Ministre des Affaires sociales et son secrétaire d'Etat à l'Immigration, les immigrés sont indispensables à la marche de notre économie ; ils tiennent les emplois que les français n'acceptent pas.

La réélection du Président, en 1988, l'amène à confirmer ses conceptions et à durcir encore sa politique. Pourtant le chômage ne cesse de s'aggraver. Il atteint des scores impressionnants. Pour la masse des français, de tous les horizons politiques, la question reste posée : l'immigration n'a-t-elle pas une incidence directe sur le chômage ?

Nous allons étudier cette question. Nous le ferons en toute objectivité, sans parti pris, avec pour seul souci, la recherche de la vérité.

## Quand et comment le chômage est-il apparu en France ?

La France, a-t-on soutenu, a toujours été un pays d'immigration. C'est vrai, tout au moins de façon significative, depuis 1880. Mais avec un correctif important : depuis cette date, et jusqu'en 1930, la France n'a jamais connu le chômage. C'est dire que, pendant toute cette période, les immigrés auxquels il a été fait appel correspondaient à un besoin de main-d'oeuvre justifié par l'expansion industrielle ou les nécessités du moment.

1 - Le chômage est apparu, en 1932, avec 301.000 chômeurs. Tout portait à craindre qu'il ne monte en flèche, comme en Grande-Bretagne, où il venait d'atteindre les 3 millions - ou en Allemagne, où il allait dépasser les 6 millions.

Nos entreprises n'avaient plus de travail à donner aux 2 millions de travailleurs immigrés, venus pour les travaux de la reconstruction consécutifs à la guerre. Une fois la reconstruction achevée, leur maintien ne pouvait s'envisager, à l'époque, que dans la mesure où ils ne prenaient pas le travail des français. Une loi du 10 août 1932 a réglé le problème en instituant une priorité d'emploi en faveur des travailleurs nationaux. Rapidement, les immigrés excédentaires ont été renvoyés dans leur pays avec leurs familles. Ils étaient, au total, 3 millions en 1930. Ils ne sont plus qu'1,7 million en 1940, malgré l'arrivée de 400.000 républicains espagnols et, environ, 100.000 réfugiés d'Europe Centrale.

2 - Fait surprenant souvent peu connu ou volontairement caché : la reconstruction, après la seconde guerre mondiale, a été réalisée sans apport d'une main-d'oeuvre immigrée complémentaire. Le gouvernement a fait appel à 1,5 million, puis 3 millions de travailleurs immigrés. Il n'en est venu que 529.000 et parti (ou naturalisé) plus du double. C'est ainsi que les travailleurs immigrés, qui étaient 1,4 million en 1946 (avec 400.000 prisonniers de guerre devenus travailleurs libres), ne sont plus qu'1,07 million en 1962, à la fin des travaux de reconstruction. Grâce à cette heureuse circonstance, l'arrêt de ces travaux n'a entraîné aucun chômage ; il n'y avait que 111800 chômeurs en 1962, chiffre pratiquement incompressible. Les excédents de main-d'oeuvre et le chômage qui ont marqué l'après guerre, en 1932, ont pu être évités (*aucun appel d'immigrés n'allait se révéler nécessaire. Le gouvernement n'avait pas prévu que, de 1946 à 1962, plus de 3,5 millions de travailleurs allaient quitter l'agriculture et occuper les emplois créés dans les autres secteurs. Ce qui allait suffire à combler toutes les demandes d'emplois*).

3 - Arrive l'année 1962. Avec elle, commence l'expansion économique des "années soixante". Plus d'1,13 million d'emplois sont créés de 1962 à 1970. Tous les français avaient, alors, un poste de travail. Les nouveaux emplois ne peuvent être pris que par des immigrés ou par des femmes qui, nombreuses, se présentent au travail : 870.000 de plus, en 1970.

La période qui s'ouvre correspond à l'effondrement de l'économie de certains pays du tiers monde et de pays peu industrialisés. Les immigrés affluent en masse, la plupart sans contrat de travail. De 1962 à 1970, c'est 1,36 million de travailleurs immigrés nouveaux qui se présentent au travail, algériens et ressortissants de l'Afrique noire francophone en sus (*l'entrée des algériens est libre, en vertu des accords d'Evian. Il n'existe pas de*

*statistiques les concernant. Pour les seules années 1963 et 1964, 531.000 algériens sont entrés en France. Le total des entrées annuelles ultérieures est inconnu. Sauf ceux introduits de 1965 à 1973 par l'Office Algériens ONAMO (225.800 travailleurs, familles en sus)). Ajoutés aux 870.000 femmes, et non comptés la plupart des algériens, les nouveaux candidats forment une masse très supérieure à 2,3 millions de personnes qui se bousculent pour 1,13 million d'emplois nouvellement créés.*

La rupture de l'équilibre antérieur était inévitable. On peut parler, effectivement, du chômage dès 1967, avec près de 200.000 chômeurs. La crise de l'emploi paraît sérieuse et installée en 1970, avec 322.000 chômeurs et difficilement réversible après 1973, avec 460.000 chômeurs.

Or, ces années sont au coeur des années les plus prospères depuis la libération ; celles que l'on a qualifiées des "trente glorieuses" (1945-1975). La France n'avait encore jamais abordé ni crise, ni récession économique. Quelles ont été, dans de telles conditions, les causes du chômage ?

## Les causes du chômage

Le chômage résulte, soit de causes d'ordre économique (suppressions d'emplois), soit de causes d'ordre démographique (arrivée subite de candidats à l'emploi en nombre excédant sensiblement les possibilités des entreprises). Ces deux causes finissent, souvent, par se cumuler, ne serait-ce que par l'action néfaste de la persistance du chômage sur l'emploi. Le chômage devient lui-même générateur de chômage.

Nous avons constaté que la crise de l'emploi a commencé au cours d'une période de prospérité générale, en 1970. Pour la commodité de l'exposé, nous distinguerons trois périodes que nous ramènerons à deux périodes fondamentales.

### 1 - Période de 1967 à 1973

Les entrées des travailleurs qui, encore en 1960, n'atteignaient pas 50.000 dans l'année, dépassent, à partir de 1962, 110.000 puis, parfois, 150.000 par an. A ces chiffres s'ajoutent des admissions au travail des membres de la famille (plus de 30.000 par an) après 1970, algériens et ressortissants de l'Afrique noire francophone en sus.

L'ensemble, avec les femmes qui arrivent au travail, représente plus du double des emplois créés pendant cette période. Les immigrés, excédant les possibilités de l'emploi de plus d'un million déjà en 1970, suffisent à expliquer le chômage et sa progression jusqu'en 1973. Comme en 1930, seuls les excès de l'immigration ont été à l'origine du chômage en France. La politique de restrictions à l'immigration du gouvernement Giscard d'Estaing était sage et fondée. Seule, elle pouvait éviter les hausses considérables du chômage qui allaient se produire par la suite. La nouvelle politique socialiste allait porter le chômage à des points culminants.

### 2 - Période de 1974 à 1986

La situation devient plus complexe. Survient le premier choc pétrolier à la fin de 1973. Des fléchissements significatifs de l'emploi apparaissent dans l'industrie et le BTP. Le recensement de 1975 enregistre ces chutes : 223.000 emplois de moins dans l'industrie et 70.000 dans

les bâtiments et les travaux publics, relevés dès 1977.

En janvier 1979, alors que les rapports de la Banque de France montrent que l'économie française a bien rétabli ses équilibres extérieurs, surgit le deuxième choc pétrolier qui s'amplifie tout au long des années 1979 et 1980. Ses incidences directes s'arrêtent avec la fin de l'année 1981.

Les chutes de l'emploi se poursuivent, néanmoins, jusqu'en mars 1986 où les emplois atteignent leurs chiffres les plus bas. L'industrie a, alors, perdu, depuis 1974, plus d'1,23 million d'emplois et les BTP plus de 354.000.

Trois ordres de facteurs concourent à l'aggravation du chômage dont les effectifs dépassent 3 millions à partir de 1985, avec les chômeurs du traitement social.

### 1) La crise économique –

La crise est sévère. En ajoutant aux pertes d'emplois de l'industrie et des BTP, celles de l'agriculture, ce sont plus de 2 millions d'emplois qui disparaissent.

Mais le secteur tertiaire crée près de 2,4 millions d'emplois. La balance est excédentaire de plus de 324.000 postes de travail. En période normale, c'est-à-dire s'il n'y avait pas une concurrence excessive d'immigrés, un certain équilibre pouvait s'établir et la poussée du chômage se trouver freinée. Il devait en être autrement.

### 2) L'immigration –

Le nombre des immigrés ne cesse de croître du fait du regroupement familial, de l'excédent des naissances d'étrangers sur les décès, et même des arrivées nouvelles de travailleurs étrangers. Malgré l'interdiction de ces dernières, prononcée le 3 juillet 1974, plus de 375.000 travailleurs immigrés nouveaux entrent en France. Leur nombre, sur le marché du travail, se trouve majoré d'environ 641.000 étrangers admis au travail parce que nés en France ou entrés au bénéfice du regroupement familial. Ce qui fait, au total, plus d'un million de travailleurs étrangers nouveaux qui viennent s'ajouter au 1,36 million de la période précédente et concurrencer les demandeurs d'emploi français. Ces derniers approchent des 2 millions et 1/2 (avec les titulaires du traitement social du chômage) dès 1984.

Nous sommes encore obligés de conclure, pour cette période, que l'arrivée au travail d'une masse aussi importante de travailleurs immigrés a neutralisé, et au-delà, les créations résiduelles d'emplois du secteur tertiaire. Elle a aggravé les conséquences de la crise.

### 3) La politique du gouvernement socialiste –

Cette politique, toujours favorable aux immigrés, semble ignorer les millions de français au chômage. Les dispositions que prend le gouvernement et les proclamations qu'il diffuse sont autant d'encouragements à l'immigration. Nous rappelons les principales d'entre elles.

– Nous avons déjà vu que, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement abroge les conséquences du retour au pays, pour les bénéficiaires du "million Stoléro" et autorise les 90.000 intéressés à revenir en France.

– De même, il renonce à l'application des accords François Poncet-Chadli –dont nous avons parlé– qui organisaient le retour sur 3 ans de 105.000 travailleurs algériens avec leurs familles ; soit 300.000 à 500.000 personnes.

– Le gouvernement régularise la situation de 131.000 clandestins entre 1981 et 1983. C'est un encouragement à l'arrivée d'autres clandestins. Ils seront plus

d'1 million après les arrivées massives de 1988 et 1989, dans l'attente pour la plupart de bénéficier du RMI auquel ils peuvent prétendre et d'une régularisation de leur situation.

– Afin d'encourager les immigrés à se stabiliser en France, le gouvernement fait voter la loi du 17 juillet 1984. Cette loi ne subordonne plus l'entrée des immigrés aux possibilités de l'emploi. Le droit commun devient celui des autorisations de 10 ans, renouvelables de plein droit à la seule discrétion des immigrés. C'est dire que ces derniers bénéficient d'une situation permanente, quelle que soit la gravité de la situation de l'emploi pour les français.

– Pour que le dispositif soit sans faille, les socialistes abrogent, par la loi du 17 octobre 1981, la priorité d'emploi reconnue aux travailleurs français depuis 1932. C'est cette période qui avait mis fin, à l'époque, à l'extension du chômage. Elle seule pouvait, à nouveau, aboutir à un tel résultat. Elle a été supprimée en violation de la Constitution et du droit européen, découlant des Conventions européennes (*la constitution : il s'agit du préambule de la constitution du 27 octobre 1946, toujours en vigueur sous l'actuelle constitution du 4 octobre 1959, qui dispose : "chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". Le texte est clair et ne concerne que les français (voir "les immigrés et l'emploi" de J.Mottin Litac 27 pl. Dauphine Paris pg 144 et s). Seuls les français ont droit à un emploi. Les conventions européennes, voir l'article de M. Mottin dans la "semaine juridique" Ed. g, 22 février 1989, n° 3380.*)

Nous avons déjà vu où une telle politique pouvait conduire le pays. En cinq ans, le chômage allait doubler et atteindre des chiffres antérieurement inimaginables en France. Nous avions 1,7 million de chômeurs, le 30 juin 1981, au départ du gouvernement Giscard d'Estaing, avec les contrats du traitement social ; ce qui était déjà beaucoup. Le gouvernement socialiste, par sa politique de large ouverture aux immigrés, les a portés à plus de 3,5 millions dès le mois de décembre 1986. Chiffre qui n'a fait qu'augmenter par la suite.

Nous concluons sur les deux périodes que nous venons d'étudier, nous bornant à y ajouter, par les observations qui suivent, les années 1987 à 1990 qui constituent le début d'une troisième période.

– Le nombre d'immigrés n'a cessé d'augmenter depuis 1962 et continue à la faire malgré le nombre de plus en plus élevé de naturalisés (120.000 par an, actuellement, d'après la Commission de la Nationalité du Sénat). D'après les statistiques officielles, plus de 6,3 millions d'immigrés sont entrés ou nés en France, de 1962 à la fin de 1988 (*en voici le détail : entrées nouvelles de travailleurs, 2,04 millions, dont 803.000 seulement introduits avec un contrat régulier (ONI-ONAMO) – Algériens, 710.000 ; en réalité au moins 1,22 million – Excédent des naissances d'immigrés sur les décès, 1,5 million – réfugiés politiques, non salariés, étudiants ne repartant pas... au moins 0,35 million*). Ce nombre s'ajoute aux 2,17 millions qui s'y trouvaient déjà, en 1962, d'après le recensement.

– Certes, sur ce chiffre de 6,3 millions, on relève environ 1,5 million d'enfants qui ne sont venus au travail que progressivement mais qui y sont venus ou vont y parvenir. Egalement 1,4 million de naturalisés qui n'ont été "étrangers" que pendant 3 ou 4 ans, durée moyenne d'attente avant les naturalisations. Il y a eu, aussi, des départs. Leur chiffre est inconnu. A en juger par le petit nombre d'immigrés qui ont été séduits par "le million Stoléro", et encore moins par l'aide au retour – reconversion du gouvernement socialiste (*les bénéficiaires, en 6 ans, depuis 1984, ont été de 30.700 travailleurs et 39.300 membres des familles. En 1989, après la réélection du Président Mitterrand, ils n'ont plus été que 669 travailleurs et 525 membres des familles*), leur nombre n'a pas dû être très élevé. Reste une masse considérable qui n'a pu

qu'avoir des conséquences inévitables sur le chômage des français dans la mesure où les intéressés ont obtenu des emplois.

- L'évolution des emplois, depuis 1962, montre que, malgré les pertes importantes subies par l'industrie, les travaux publics et l'agriculture, de 1975 à 1980, le nombre global des emplois n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 1980, où il atteint 21,59 millions. Une diminution progressive s'est produite jusqu'en 1985. Avec le gouvernement Chirac, la courbe se redresse nettement, à la fin de 1986 (+ 235.000). Elle atteint 21,7 millions en 1989, soit 2,7 millions d'emplois de plus qu'en 1962.

Les conclusions à tirer pour la main-d'oeuvre française et l'immigration apparaissent clairement à la lumière des seuls effectifs supplémentaires de nos nationaux qui sont venus progressivement au travail au cours de ces trois périodes (1962-1989) :

Plus de 3 millions de femmes se sont présentées à l'emploi. En outre, et depuis 1977, un nombre de jeunes excédants de sensiblement plus d'un million les départs à la retraite, s'est joint à elles (à la fin de septembre 1985, on relève 971.000 jeunes de moins de 25 ans parmi les chômeurs, dont 393.200 pour le premier emploi. Il convient d'ajouter près de 500.000 jeunes en attente d'emploi (scolarité prolongée, traitement social du chômage). Au total 1,45 million environ, sur lesquels 10 % d'étrangers).

Si bien que le total des emplois créés et disponibles était insuffisant pour couvrir les besoins de notre population.

Nous n'avions pas d'emplois en surnombre à donner aux millions d'immigrés qui sont venus en chercher sur notre territoire. Sauf à en priver la main-d'oeuvre française. Ce qui s'est produit.

Deux questions se posent encore pour apprécier toute l'étendue des problèmes posés par le chômage :

- 1) Quels sont les effectifs réels du chômage ?
- 2) Est-il exact, comme le soutient le gouvernement socialiste, pour justifier son action pro-immigrés, que les immigrés prennent les emplois que les français n'acceptent pas ?

**La nouvelle campagne du MIL (afiches & autocollants) :**

# BANLIEUES FAILLITE SOCIALISTE

**MIL** MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTE **MIL**  
4 rue F. Mistral 75015 PARIS

## SOMMAIRE :

**VIGILANCE & ACTION N°45**

Quand et comment le chômage est-il apparu en France ?

Les causes du chômage

1 - Période de 1967 à 1973

2 - Période de 1974 à 1986

- 1) La crise économique -
- 2) L'immigration -
- 3) La politique du gouvernement socialiste -

**VIGILANCE & ACTION N°47**

Les effectifs réels du chômage

Les immigrés ne prennent-ils que des emplois que les Français n'acceptent pas ?

Quelles solutions envisager ?

Les taux de chômage de la main-d'oeuvre étrangère

L'insertion des immigrés

Actifs et demandeurs d'emploi étrangers selon les principales nationalités. Décembre 1989

La présente étude est le texte d'une conférence faite à l'Union Nationale Interuniversitaire (UNI 8 rue de Musset 75016 Paris). Vous trouverez la suite de cette étude dans le **VIGILANCE & ACTION N°47**.

La nouvelle campagne d'adhésion du MIL :

# M.I.L. LA DROITE CIVIQUE

**MIL** MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTE **MIL**  
4 rue F. Mistral 75015 PARIS

<p>DECOUPER OU A RECOPIER ET A RENVOYER AU MIL 4 rue F. Mistral 75015 Paris, Tel : 45 54 15 57</p>	<p>VIGILANCE &amp; ACTION</p>
<p>Je, soussigné(e), déclare vouloir adhérer au Mouvement Initiative et Liberté (MIL) (OUI/NON)          déclare vouloir m'abonner au bulletin "VIGILANCE &amp; ACTION" (OUI/NON)</p>	<p>est édité par le</p>
<p>NOM : _____ PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p>	<p>MOUVEMENT INITIATIVE &amp; LIBERTE</p>
<p>DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____ TELEPHONE : _____</p> <p>PROFESSION : _____ ETABLISSEMENT : _____</p>	<p>Directeur de la publication A. DECOCO</p>
<p>COTISATION MEMBRE : 100 Frs DATE _____ SIGNATURE _____</p> <p>COTISATION DE SOUTIEN : 500 Frs</p> <p>COTISATION BIENFAITEUR : à partir de 1.000 Frs</p> <p>ABONNEMENT AU BULLETIN : 150 Frs (les adhérents reçoivent automatiquement le bulletin V&amp;A)</p> <p>(La carte d'adhérent du MIL est renouvelable chaque année.)</p> <p>L'année 1991 débute du 1<sup>er</sup> octobre 1990 au 31 décembre 1991)</p>	<p>Imprimerie Spéciale</p>
	<p>Dépôt légal à parution</p>